



Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 10

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

Absents excusés : M. Bruno DEHAYE (pouvoir à Mme Corinne RIGAUD)

Secrétaire de séance : M Philippe BRUCH

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 20 février 2026

Objet de la délibération : BUDGET Reprise et affectation des résultats de 2025

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, rappelle le vote du Compte Financier Unique 2025 en date du 2 mars 2026.

Thierry PASCAL donne lecture des chiffres pour une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1.

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> (précédé de + ou de -)	+ 69 614,04€
--	--------------

B Résultats antérieurs reportés

<i>Ligne 002 du compte administratif N-1</i> (précédé de + ou de -)	+ 80 958,48€
---	--------------

C Résultats à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 150 572,52€
--	---------------

Solde d'exécution de la section d'investissement

D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou de -)

D 001 (si déficit)	- 30 227,25€
--------------------	--------------

R 001 (si excédent)	
---------------------	--

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (précédé de + ou de -)

Besoin de financement	- 1973,65€
-----------------------	------------

Excédent de financement	
-------------------------	--

Besoin de financement F=D+E)	32 200,90€
Affectation =C =G+H	150 572,52€
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	32 200,90€
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H. Excédent de fonctionnement disponible R002	118 371,62€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
-VOTE une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Poissy, le 2 mars 2026
Le Maire, Marie BOURGEOT

